



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4468

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2006

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Mermoud

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4468**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2006**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rapport annuel, pour l'année 2006, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est soumis au Conseil.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par monsieur le président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du conseil de Communauté sont mis à la disposition du public.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 précise qu'il est présenté de la même manière un rapport pour le service public de l'assainissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre est destinataire des rapports annuels adoptés par la Communauté urbaine. Le maire doit le présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est présenté aujourd'hui au Conseil le rapport annuel, pour l'année 2006, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

La loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux Communautés urbaines a transféré obligatoirement les compétences des Communes en matière d'eau potable et d'assainissement au profit des Communautés urbaines.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2006 dans le cadre de contrats d'affermage par deux sociétés fermières, Véolia compagnie générale des eaux et la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI).

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Communauté urbaine en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2006, par les deux délégataires pour son compte et sous son contrôle.

Au 1er janvier 2007, année de présentation du rapport, le prix du mètre cube d'eau potable hors abonnement défini au contrat d'affermage s'établit à 1,2725 € HT par mètre cube d'eau. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la facture de référence s'élève -abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris- à 116,04 € TTC, soit 1,934 € TTC par mètre cube.

Le service de l'assainissement est géré en régie par la Communauté urbaine. Ce service est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Communauté urbaine sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement.

Au 1er janvier 2007, le taux de la redevance d'assainissement est de 0,7530 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la facture de référence s'élève -tous prélèvements pour tous organismes compris- à 69,66 € TTC, soit 1,161 € TTC par mètre cube.

Le prix du mètre cube d'eau potable consommé et rejeté à l'égout public pour un abonné des services d'eau et d'assainissement de la Communauté urbaine s'établit donc, au 1er janvier 2007, à 3,0950 € TTC -abonnement et tous prélèvements et taxes compris- et la facture de référence s'élève à 185,70 € TTC.

La Communauté urbaine a poursuivi, en 2006, sa politique d'investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Les investissements financés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont détaillés dans ce rapport. Le programme d'investissements de la Communauté urbaine pour 2006 et les années ultérieures s'inscrit dans le cadre du plan de mandat et du contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau au titre du huitième programme.

Ainsi, en 2006, la Communauté urbaine a, dans le cadre du budget annexe des eaux, réalisé pour 18,586 M€ TTC de travaux, dont 10,727 M€ TTC au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux, 2,098 M€ TTC au titre de la sécurité de la ressource, 2,494 M€ TTC au titre de la sécurité de la distribution et 1,045 M€ TTC au titre de l'amélioration de ses capacités de stockage.

Les dépenses payées en 2006 ont concerné la poursuite des programmes pour la suppression des branchements en plomb, la pose de clapets anti-retour et la rénovation de conduites en fonte et amiante-ciment pour 2,494 M€ TTC, la construction des bassins de la deuxième tranche de la barrière hydraulique sur le captage principal de Crépieux Charmy pour 1,825 M€ TTC, le programme annuel de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux d'eau potable de proximité pour 8,144 M€ TTC ainsi que le raccordement de la commune de Charly au réseau communautaire pour 1,946 M€ effectif au mois de septembre 2006.

En 2006, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 1,482 M€ de financements pour ces travaux à la Communauté urbaine, sous forme d'avances remboursables à hauteur de 0,325 M€ et de subventions pour un montant de 1,157 M€.

En 2006, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Communauté urbaine a réalisé pour 56,590 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et des raccordements à l'égout public. A noter qu'en 2006 se sont poursuivis les travaux de modernisation de la station d'épuration à Pierre Bénite : 9,150 M€ HT ayant été dépensés au titre de cette opération majeure. Par ailleurs, 2006 a vu le démarrage du chantier pour la reconstruction de la station d'épuration à Jonage pour 6,166 M€ HT et de celui du traitement des fumées sur le site de la station d'épuration à Saint Fons pour 0,754 M€ HT.

De plus, 33,12 M€ HT ont été consacrés en 2006 à la construction et l'aménagement de réseaux et stations de relèvement, dont 11,6 M€ HT dans le cadre du programme annuel d'extension ou de rénovation des réseaux de proximité, 3,57 M€ HT à la réalisation et à la maintenance des branchements particuliers, 2,6 M€ HT à divers travaux d'amélioration et d'achats d'équipements pour les stations d'épuration et sites d'exploitation.

En 2006, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 4,015 M€ de financements pour ces travaux à la Communauté urbaine, sous forme d'avances remboursables à hauteur de 1,090 M€ et de subventions pour un montant de 2,925 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté urbaine pour l'année 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,